

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BLANZAC

Séance du 20 janvier 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 08
Représentés 00
Votants 08
Exprimés 08
Pour 08
Contre 00

Date de convocation : 13/01/2026

DELIBERATION N° 2026/01

Date d'affichage : 13/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Etaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE, Mrs Laurent IMBERT, Alain MATHIEU et Mme Danielle GAUCHON

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : actualisation du linéaire de voirie

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Conseil Départemental a informé le SYGESBEM que chaque commune membre devait mettre à jour les kilomètres de voirie communale. En effet, le nombre de kilomètres était jusqu'à présent donné par la Préfecture. Or, à partir de 2026, les données prises en compte seront celles qui seront fournies par l'IGN. Ainsi pour Blanzac la longueur serait de 28 318 mètres alors qu'elle était auparavant de 23 348 mètres. Il ajoute que sur la carte IGN des voies privées ont été intégrées dans la voirie communale.

- Considérant la délibération du 16 juin 2009 qui avait pour objet le classement définitif des voies communales

- Considérant la délibération n° 2016/68 du 5 décembre 2016 qui intégrait le chemin de la mare au Maubert soit une longueur de 100 mètres,

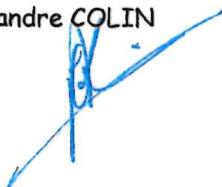
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir comme longueur de voirie les 23 348 mètres auxquels s'ajoutent les 100 mètres du chemin de la Mare soit une longueur totale définitive de 23 448 mètres.

Fait à Blanzac, le 22 janvier 2026

Le Maire,
Pierre ROUMILHAC



Le Secrétaire,
Alexandre COLIN



Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

ID : 087-218701704-20260126-202601-DE

SLOW

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

26 JAN. 2026

Publié le